Comprendre notre évaluation de l'impact sur la déforestation

Qu'est-ce qu'une évaluation de l'impact sur la déforestation ?

Une évaluation de l'impact sur la déforestation (EID) est une analyse structurée qui nous permet de déterminer si un projet est susceptible de réduire, d'éviter ou d'atténuer la déforestation, de manière directe ou indirecte.

L'évaluation étudie le lien entre les activités d'un projet et les facteurs de déforestation concernés, afin d'estimer si le projet peut réduire les facteurs identifiés et prévenir la déforestation. Elle constitue un élément central de l'évaluation des projets et du processus de diligence raisonnable, en aidant à repérer ceux qui s'inscrivent dans notre mission : soutenir la conservation des forêts, la croissance économique et le développement durable dans l'ensemble de la région.

Pourquoi nous menons des EID

Les projets qui œuvrent à la protection des forêts interviennent dans des secteurs, des contextes et des paysages très variés. Cette diversité complique la comparaison des résultats, le suivi régulier des avancées et l'identification des leviers où l'appui peut avoir le plus d'impact. L'AID offre un cadre méthodologique commun qui nous permet de :

- Définir le scénario « au fil de l'eau » afin de comprendre ce qui se passerait sans l'intervention du projet.
- Veiller à ce que les projets n'exercent pas de pression supplémentaire sur les forêts, directement ou via leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur.
- Évaluer la contribution d'un projet à la réduction de la déforestation et donner la priorité à ceux dont l'impact potentiel est le plus élevé (mesuré en hectares de déforestation évitée, ainsi qu'en atténuation climatique associée, mesurée en tonnes d'équivalent CO_2).
- Établir une référence de départ pour mesurer les évolutions futures et suivre les progrès dans la durée.
- Comparer les résultats entre les secteurs et au sein de chacun d'eux, en produisant des données comparables à partir d'un portefeuille diversifié.
- Renforcer la conformité et le reporting, en aidant les projets à s'aligner sur des normes internationales telles que le Règlement de l'UE sur la déforestation (EUDR) et les Normes de performance de l'IFC.
- Réduire le risque de double comptabilisation des impacts environnementaux entre les projets et les systèmes de reporting.
- Prendre en compte l'additionnalité, les fuites et la permanence afin de garantir que les impacts estimés sont réels, durables et attribuables au projet.

Avant tout, la DIA soutient une prise de décision fondée sur des données probantes, renforçant le potentiel d'impact, la transparence et la redevabilité dans l'ensemble de notre travail dans le bassin du Congo.

Comment fonctionne l'évaluation

L'évaluation commence par définir la zone d'influence du projet. Cela offre une base géographique claire pour comprendre l'état des forêts, le risque de déforestation et l'impact potentiel des activités du projet.

- Pour que les évaluations restent ancrées dans les réalités locales, nous nous appuyons sur les savoirs locaux, les données environnementales disponibles et les informations propres au projet. Comme les projets varient fortement par leurs activités et leurs contextes, l'approche est adaptée à chacun, tout en visant à recueillir des données pour répondre aux questions suivantes :

- Quels facteurs de déforestation le projet pourrait-il traiter, à la fois au regard de ses activités et de la région où il intervient ?
- Quelle est l'importance de ces facteurs dans la zone d'influence du projet ?
- Quel impact peut-on raisonnablement attribuer au projet, en tenant compte de l'additionnalité, des fuites et d'autres facteurs ?
- À combien, environ, le projet pourrait-il raisonnablement contribuer à réduire la déforestation (estimation en hectares) ?

Le DIA n'est pas une simple case à cocher. Nous suivons plutôt les projets dans la durée afin de consolider les preuves qui étayent ces premières estimations.

À partir de l'appui à l'évaluation **à** **À long terme**

Lorsqu'une évaluation met en évidence un fort potentiel de réduction de la déforestation dans la zone du projet, celui-ci peut devenir éligible à une assistance technique et à des investissements supplémentaires via Canopy Trust. Cela permet de consolider sa conception, de renforcer les capacités, de surmonter les défis de mise en œuvre et d'accroître l'impact à long terme. En liant un soutien ciblé à un potentiel démontré, nous concentrons nos ressources sur les projets les plus susceptibles de protéger les forêts du Bassin du Congo, de renforcer les moyens de subsistance locaux et de contribuer, sur le long terme, à la résilience de l'un des paysages forestiers les plus essentiels au monde.